



Travaux dans local commercial

Par **oliv tatt**, le **19/09/2013** à **15:45**

bjr,je suis tatoueur,je loue un local commercial depuis 1997.des wc existaient au s-sol mais ont été supprimés (n'ayant que 32 M2,je ne peu en installer dans mon local.place et problème d'hygiène)les wc ne figurent pas sur le bail,il m'avais été indiqué verbalement lors de la signature de celui ci.2eme soucis,suite au départ en retraite de l' ancienne,la nouvelle agence de location veut mettre des compteurs d'eau individuels.(avant 1 compteur général et des sous-compteurs)chacun donnait sa conso,mais plus de boulot pour la nouvelle agence.le plombier veut passer dans ma salle de tatouage pour alimenter les locataires de l'immeuble(démontage du meuble-évier,du coffrage qui masquait les tuyaux d'évacuations des appartements du dessus,déplacement de tous le matériel a cause des poussières...et arret d'activités durant les travaux.)quels sont mes droits svp.(refus des travaux,car ils peuvent passer les tuyaux ailleur,demande d'indemnités..etc.merci d'avance